COMMUNE DE GENECH

N° ENR : 015 – 2019
Acte : Intercommunalité
Publié le : 24/05/2019
Transmis en Préfecture le : 24/05/2019

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-neuf, le mercredi 22 mai, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en Mairie, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Yves OLIVIER, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 15 mai 2019

Dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie, le 15 mai 2019

Nombre de membres en exercice : 23

Nombre de membres présents : 18

Suffrages exprimés : 21

Présents : M Mmes : Yves OLIVIER, Catherine CHRETIEN, Odile RIGA, René CRETAL, Laurence DUPISSON, David MERLIN, Dominique DELPORTE, Régis MOULART, Pierre DORCHIES, Stéphanie BLANCHARD, Gautier MARSON, Christine GRULOIS, Jacques DEGRAEVE, Caroline VANDAELE, Francis VANDENBERGHE, Hervé CAPELLE, Véronique BIZET, Michèle PEPIN

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés ayant donné procuration : Sophie PETRE (à C. CHRETIEN), Isabelle LEPOUTRE (à L. DUPISSON), Jérôme MEURANT (à F. VANDENBERGHE),

Absents : René PATERNOSTER (excusé), Denis MARTIN (excusé)

Monsieur Gautier MARSON a été désigné comme secrétaire de séance.

OBJET/ Signature de la convention Service Commun Voirie avec la CCPC

Le Conseil municipal,

Vu la délibération n°CC_2017_167 du Conseil communautaire de la communauté de communes Pévèle Carembault en date du 26 juin 2017, modifiée par délibération n°CC_2019_064 en date du 25 mars 2019 relative à la création d'un service commun voirie et à la signature des conventions pour l'adhésion au service commun ;

Considérant la nécessité d'adhérer au service commun Voirie, infrastructure de la Communauté de Communes Pévèle Carembault ;

Considérant qu'il convient de signer une convention définissant le cadre et les modalités d'intervention du service commun voirie dont le champ d'application classe les opérations de voirie en 4 catégories :

- Les opérations de petit entretien
- Les opérations d'entretien préventif
- Les opérations de maintenance
- Les opérations de requalification ;

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire,

DECIDE par 21 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION sur 21 votants :

- D'adhérer au service commun Voirie avec la CCPC

- D'autoriser son Maire à signer la convention pour l'adhésion au service commun voirie intercommunal ainsi que tous les documents afférents à ce dossier.

Ont signé au registre des délibérations les membres du Conseil Municipal repris ci-dessus.
Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le présent acte administratif sera notifié au représentant de l'Etat chargé du contrôle de légalité.
Le présent acte administratif, qui sera transmis au représentant de l'Etat, peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de la réception de l'acte en Préfecture, d'un recours gracieux à la collectivité ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille.

Pour extrait conforme
Fait à Genech, le 24 mai 2019

Le Maire de GENECH,
Yves OLIVIER